

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE

Contacter le service d'assistance de StudyInsuredMC permet de coordonner vos soins médicaux, de réduire les coûts et d'organiser la facturation directe avec les prestataires de services médicaux. Dans certains cas, vous DEVEZ contacter le service d'assistance de StudyInsuredMC à des fins d'autorisation avant de recevoir un traitement.

FACULTATIF

Bien que cela soit FACULTATIF, envisagez de contacter le service d'assistance de StudyInsured^{MC} pour :

- Les visites dans des cliniques sans rendez-vous pour des blessures ou des maladies bénignes
- Les analyses de sang, les rayons X et les échographies de base
- Le premier rendez-vous de suivi pour le traitement de blessures ou de maladies bénignes
- L'aide en santé mentale

RECOMMANDÉ

Pour une expérience sans accros, il est RECOMMANDÉ de contacter le service d'assistance de StudyInsured^{MC} pour :

- Les urgences liées à des états préexistants
- Les consultations aux urgences
- Les rendez-vous de suivi (à l'exception du premier)
- Les services paramédicaux (p. ex., la massothérapie, la physiothérapie, etc.)
- Les réclamations non médicales (p. ex., les réclamations de responsabilité civile)

TOUJOURS

Vous devez TOUJOURS contacter le service d'assistance de StudyInsured^{MC} dès que possible si vous :

- êtes hospitalisé-e pour quelque raison que ce soit
- devez subir une intervention chirurgicale (y compris dentaire)
- devez passer un examen d'IRM ou un tomodensitogrammes (veuillez noter que pour être couverts, **les examens d'IRM et les tomodensitogrammes doivent être préautorisés à moins qu'ils ne soient requis immédiatement dans le cadre d'un traitement salutaire**)
- avez besoin de soins médicaux à l'extérieur de votre pays d'accueil

Le service d'assistance de StudyInsuredMC doit également TOUJOURS être averti dans les cas suivants :

- Le transport en ambulance aérienne
- Le rapatriement à bord d'un vol commercial
- Les soins professionnels de santé à domicile
- Les traitements médicaux qui nécessitent plusieurs visites ou des visites régulières
- Les problèmes avec des prestataires de soins de santé (p. ex., l'accès aux services, la facturation directe, etc.)
- Le décès d'un étudiant



Si vous ne contactez pas le service d'assistance de StudyInsuredMC dans les 48 heures suivant ces services, il est possible que seuls 80 % des réclamations admissibles vous soient remboursés.

APPELEZ-NOUS POUR OBTENIR DE L'ASSISTANCE

APPEL SANS FRAIS **1.866.883.9787**
PARTOUT DANS LE MONDE **+1 416.640.7865**

L'assistance StudyInsuredMC est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour vous aider à :

- Trouver l'établissement médical le plus proche
- Coordonner la facturation
- Répondre à vos questions à propos de la couverture
- Soumettre une réclamation
- Organiser un transport d'urgence

Vous devez contacter l'assistance StudyInsured^{MC} dans un délai de 48 heures dans les cas suivants :

- Vous devez être hospitalisé-e pour quelque raison que ce soit
- Vous devez subir une intervention chirurgicale (y compris dentaire)
- Vous devez passer un examen IRM ou un tomodensitogramme
- Vous avez besoin d'un transport aérien
- Vous avez besoin de soins médicaux à l'extérieur du Canada